

tion de l'Education Nationale de 100 milliards d'A.F., la ville participant pour 20 millions d'A.F.

Chapitre xxxv - art. 17 "Aménagement de la Tache Verte" - 1^{er} trauch.

M. FLAHAUT demande quand commenceront les travaux de la Tache Verte. M. le MAIRE lui répond que M. BONNEFOY, architecte, est actuellement à PARIS, pour mise au point avec les administrations intéressées de nombreux et importants détails d'exécution et que, dès son retour, dans quelques jours, tout serait mis en oeuvre pour que les travaux commencent avant la fin de l'année.

M. BUJARD demande quand la ville envisagera d'affecter une somme pour aider "L'Ecole de Voile" qui, cette dernière saison, a fonctionné à plein. M. BISCAYE lui répond que cette question sera soumise prochainement à la C^{l^{on}} des Finances et le règlement de la subvention pourrait se faire sur le chapitre "Dépense Impévues".

M. Guy MENANT, pour clore la discussion de ce budget supplémentaire, constate qu'il y a une certaine amélioration dans la présentation du budget; cependant certaines rubriques sont mal rédigées et rendent la lecture du document peu claire.

M. Guy MENANT, demande si un "état de ventilation des sommes aux recettes et aux dépenses" n'est pas maintenant obligatoire. M. BISCAYE lui répond que le nouveau plan comptable, beaucoup plus détaillé, sera adopté pour 1962.

Enfin M. Guy MENANT regrette que le budget ait été transmis aux conseillers pour examen, 24 heures seulement avant la discussion du Conseil, ce court délai ne permettant pas un examen détaillé des comptes.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le B.S. 1960

IV - CRIEE aux POISSONS (M. MATRAS rapporteur)

Une délégation de marins-pêcheurs du Port de ROYAN, conduite par M. BOUDEY a été reçue à la Mairie, le Mercredi 25 octobre 1960 par M. le Maire. Cette délégation désirait exposer ses difficultés actuelles, difficultés provoquées :

a) par le mauvais temps persistant, qui a empêché, cette année, de fréquents sorties.

b) par les taxes sur les vents à la criée, qui sont trop lourdes à supporter et provoquent la désaffection des pêcheurs. La Délégation a été ensuite entendue par la C^{l^{on}} du Port, qui a été d'accord, à l'unanimité de ses membres pour proposer au Conseil Municipal la délibération suivante.